



Année scolaire
2024-2025

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES Restaurant scolaire – Garderie



Dossier à remettre uniquement en Mairie
Et impérativement **avant le 1^{er} juillet 2024**

Aucune fréquentation des services n'est possible sans inscription

NOM DE LA FAMILLE :

Enfant(s) concerné(s) par l'inscription

	NOM et Prénom	Date de naissance	Classe
Enfant 1			
Enfant 2			
Enfant 3			
Enfant 4			

Ecole fréquentée :

Yves Coppens

Saint Jean Baptiste

DOSSIER FAMILLE

Responsable 1	Responsable 2
Nom-Prénom	Nom-Prénom
Adresse	Adresse
Tél	Tél
Profession	Profession
Adresse mail obligatoire pour recevoir le lien « mon espace famille »	
Situation des parents En cas de situation particulière (divorce, séparation, enfant placé), la famille produira le jugement dès lors qu'il existe des modalités légales particulières que le service doit connaître (dispositions spéciales de garde ou de remise de l'enfant, déchéance d'autorité...)	

Facture à établir au nom du : Responsable 1 Responsable 2

Adhésion au prélèvement automatique : oui non Joindre le RIB pour le prélèvement automatique

Je soussigné(e)..... représentant(e) légal du ou des enfant(s)

Autorisation de la publication de l'image de mon enfant
AUTORISE mon ou mes enfant(s) à être photographié(s) dans le cadre du temps périscolaire afin d'illustrer des supports de communication (flash, bulletin municipal, site web...) et donne mon consentement à la diffusion de l'image de mon ou mes enfant(s), à titre gratuit. Aucune utilisation ou diffusion commerciale ne sera faite des photos. <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Assurance
DECLARE que mon ou mes enfant(s) sont couverts par une assurance responsabilité individuelle accident corporel

Attestation sur l'honneur
<ul style="list-style-type: none">■ Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis,■ M'engage à prévenir la mairie de tout changement éventuel (coordonnées, situation familiale...■ Reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Date :

Signature

Utilisation des services périscolaires

■ **Restaurant scolaire** : Mon ou mes enfants mangeront au restaurant scolaire : oui non

■ **Garderie périscolaire** : Mon ou mes enfants fréquenteront la garderie oui non

➤ Si oui : régulièrement occasionnellement

Joindre vaccinations obligatoires

Attention : pour toute allergie alimentaire ou non, merci de nous fournir un PAI prescrit par un médecin. Aucun aménagement ne sera prévu sans ce document officiel.

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que : pathologie chronique (asthme, par exemple), allergies, intolérance alimentaire.

Le Projet d'accueil Individualisé (PAI) c'est le document qui permet, **à la demande des familles**, d'autoriser la prise de médicaments au sein de l'école et de proposer tous les aménagements nécessaires.

Le PAI peut comporter un protocole d'urgence qui doit être validé par le médecin de l'Education nationale à partir des prescriptions du médecin qui suit l'enfant.

➤ Personnes autorisées à reprendre l'enfant à la sortie de la garderie :

Nom-Prénom : ☎

➤ Si votre enfant doit quitter seul la garderie envoyer une demande écrite à la mairie.

■ En cas d'urgence pendant les services périscolaires

Personne à prévenir : Nom – Prénom :

☎ domicile ☎ travail :

Médecin de famille : ☎

Je soussigné(e) Mr, Mme :

- autorise le responsable de l'activité à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident (soins, hospitalisation, ...)

- m'engage à ne déposer et reprendre mon enfant qu'en présence d'une animatrice s'il n'est pas autonome

- m'engage à respecter les horaires des services périscolaires

Date :

Signature